



L A M U T U E L L E

Association Mutuelle des Fonctionnaires Internationaux
de l'Office des Nations Unies et Agences Spécialisées

Genève, le 12 octobre 2016 / Geneva, 12 October 2016

Chers Membres,

Tel qu'il vous l'a mentionné dans son dernier rapport annuel et durant l'Assemblée générale 2016, le Conseil d'administration a demandé au personnel du Secrétariat de la Mutuelle de renforcer les contrôles liés à la vérification du respect des lois fiscales. Pour ce faire, les membres qui n'ont pas encore été contactés recevront une lettre, par courrier postal, leur demandant de remettre des justificatifs nous permettant de codifier leur(s) compte(s) comme étant conforme (s) aux dispositions fiscales applicables.

Le Conseil d'administration regrette les désagréments qui sont causés par cette vérification, mais celle-ci s'avère indispensable pour assurer la pérennité de la Mutuelle et lui permettre de continuer à opérer de façon optimale. Il compte sur l'entière collaboration des membres et rappelle toutefois que ceux-ci ont le choix de ne pas soumettre les documents requis dans le délai qui leur sera imparti, mais que si tel devait être le cas, la Mutuelle n'aura pas d'autre choix que d'initier la clôture du(des) comptes(s) par transfert bancaire ou par chèque.

Je vous prie de croire, chers Membres, en l'expression de ma considération distinguée.

Dear Members,

As mentioned in its last annual report and during the 2016 General Assembly, the Board of Directors asked the staff members of the Mutual Association to strengthen controls related to the compliance with applicable tax laws. For that purpose, members who have not yet been contacted will receive a letter, by postal mail, asking them to submit supporting documents allowing us to codify their account(s) as compliant with applicable tax laws.

The Board of Directors regrets the inconvenience caused by this verification, but it is mandatory to ensure the sustainability of the Mutual Association and allow it to continue to operate optimally. It counts on the full cooperation of the members and would like to add that members have the choice not to submit the required documents within the deadline that will be prescribed, but if that is the case the Mutual Association will have no choice but to initiate the closure of the account(s) by bank transfer or by cheque.

Yours sincerely,

Patrick Goergen

Président du Conseil d'administration / President of the Board of Directors